



CFR RETRAITE

Calme trompeur, mais débâcle économique

L'évolution possible de nos retraites à court et moyen terme dépend largement de l'évolution du contexte économico-sanitaire. La pandémie covid-19 est responsable de la plus grande récession française depuis 1945. Le « *brouillard d'incertitudes* » (cf. AFJ de septembre) s'est certes dissipé, mais il laisse apparaître de plus en plus crûment une situation économique considérablement délabrée à partir de laquelle un retour complet vers celle d'avant la crise exigera beaucoup de temps.

Le Premier Ministre avait demandé au COR un « rapport d'étape ». Faute d'arguments sanitaires, sociaux et économiques suffisamment convaincants, le COR limite à 2024 son horizon de récupération de la partie essentielle des pertes générées par la crise. Cet horizon ne doit de toute façon pas faire illusion, il n'est qu'un jalon que le virus peut vite rendre caduque. Le rapport sera d'ailleurs complété en novembre par des projections jusqu'à 2070 dans le rapport annuel du COR. Celui-là servira en outre de base aux discussions que le gouvernement entend rouvrir sur la réforme, en dépit de l'opposition unanime des syndicats.

Déficits 2020 -2024

- **Sécurité Sociale, CNAV comprise**

Hors financement de la branche Autonomie nouvellement créée, le vertigineux déficit de la Sécurité sociale, 44 milliards d'euros (Md€) cette année (dont 29,8 pour la branche maladie) contre 5,4 prévu, serait réduit à 27 en 2021 pour perdurer ensuite à 22 jusqu'à 2024 en l'absence de décisions importantes d'ici là. Il paraît néanmoins difficile de laisser ce déficit très longtemps à ce niveau abyssal.

Total Retraites *

Le déficit de l'ensemble des régimes de retraite est attendu cette année à 25 Md€. Il pourrait régresser à

AU FIL DES JOURS (08 NOVEMBRE 2020)

10 Md€ en 2021 si la concrétisation d'une nouvelle vague du Covid-19 ne fait pas rechuter l'économie, puis descendre progressivement vers 13 Md€ en 2024. Dans le détail :

- **CNAV :**

Solde « technique » 2020 négatif de 6,2 Md€, solde « élargi » négatif de 7,8 Md€. La différence entre solde « technique » et solde « élargi » reflète essentiellement les produits et charges financiers. Ces niveaux deviennent respectivement 1,6 et 8,5 Md€ en 2024

- **Agirc-Arrco**

Les soldes 2020, technique et élargi respectivement, tous négatifs, sont de 4,2 Md€ et 6,5 Md€. Ils deviennent 0,1 et 1,9 Md€ en 2024, toujours négatifs mais assez proches de l'équilibre.

- **Communiqué de presse Agirc-Arrco du 8 octobre**

Agirc-Arrco maintient le niveau des pensions de retraite complémentaire » Agirc-Arrco et explique que « *L'accord national interprofessionnel sur la retraite complémentaire Agirc-Arrco* » du 10 mai 2019 (complétant celui du 17/11 /2017 instituant le régime unifié Agirc-Arrco) conduirait à une revalorisation de la valeur de service du point au 1/11/2020 égale à l'inflation hors tabac 2020 actuellement constatée soit 0,1 %. Cependant, comme la revalorisation a été de 1 % au 1/11/2019 alors que l'inflation fut en réalité de 0,9 % Agirc-Arrco choisit de reprendre maintenant ce « trop perçu » de 0,1% et ne revalorisera donc pas la valeur de service du point au 1er novembre prochain.

Agirc-Arrco indique en outre que son conseil d'administration a saisi les partenaires sociaux gestionnaires du régime sur la situation dégradée des comptes. En effet, « *sur la base des nouvelles projections économiques résultant de la crise de 2020, les projections réalisées ne permettent plus de réunir les conditions d'un minimum de six mois de réserves à l'horizon 2033* ».

Le communiqué ajoute que « *les partenaires sociaux de l'Agirc-Arrco gèrent le régime dans la durée, en veillant à une juste répartition entre l'effort demandé aux actifs, aux entreprises et le niveau du pouvoir d'achat des retraités.* » C'est dire de façon sibylline que des modifications et des arbitrages dans la gestion du régime ne sont pas à écarter.

Réformer, mais rééquilibrer les régimes auparavant

Tous les régimes devront se réformer avant de converger vers une forme ou une autre de retraite universelle. Sans spécifier ce qu'il entend exactement par « universelle » ni dire comment le faire, B. Lemaire vient de marteler : « *Je le redis, la réforme des retraites est une priorité absolue* », avis que pratiquement plus personne ne partage actuellement, syndicats en tête. L'approche de l'élection présidentielle n'en fait pas non plus une priorité.

Équilibrer les régimes en particulier que le plan de relance porte ses fruits sans trop attendre, qu'autant d'actifs que possible regagnent leurs postes de travail pour que les cotisations salariales et patronales commencent à renflouer les caisses de retraites. Ceci dit, ce plan coûtera vraisemblablement plus que les 100 Md€ alloués, d'où des arbitrages difficiles entre santé et économie.

Avis d'Antoine Bozio, Directeur de l'Institut des Politiques Publiques, bien connu de la CFR depuis 2007 et invité plusieurs fois par elle notamment à son colloque de 2016 au Sénat.

« *La question de l'équilibrage des comptes va se reposer dès que nous serons sortis de cette crise, on va donc être contraints de se poser à nouveau les questions difficiles. Il faut que l'âge de départ augmente progressivement pour tout le monde* »

On peut néanmoins arguer qu'une « *même mesure d'âge paraît difficilement acceptable pour tout le monde, par exemple pour le couvreur et celui qui travaille dans un bureau* » (Yves Humez, Commission Retraites CFR).

Pression fiscale pour financer relance économique et investissements santé

Des hausses d'impôts contracteraient les revenus des ménages, entraîneraient mécaniquement des baisses de la consommation et de l'activité économique et risqueraient par conséquent d'être largement inutiles.

AU FIL DES JOURS (03 NOVEMBRE 2020)

N'oublions pas non plus que la France reste le pays de l'OCDE où les prélèvements obligatoires sont déjà les plus élevés.

- Dettes

De son côté, le gouvernement se demandera jusqu'où il peut laisser monter la dette dont la prévision actuelle de hausse depuis l'an dernier est d'environ 20 points de PIB, soit pas loin de 500 milliards d'euros. Énorme ! La question du désendettement se posera alors encore plus fortement que d'habitude, car cette dette devra rester soutenable afin de ne pas miner la crédibilité de la France sur les marchés financiers et donc de ne pas subir une hausse de ses coûts d'emprunt. Le gouvernement devra de toute façon, c'est très important, se soucier de ne pas indûment pénaliser nos descendants en leur transférant des dettes massives.

- Croissance, dépense publique

Retrouver dès 2022 le niveau d'avant la crise de la croissance, paramètre fondamental de toutes les estimations du COR, tiendrait du miracle selon la plupart des économistes.

Une baisse conséquente et rapide de la dépense publique tiendrait également du miracle. Ce débat se posera néanmoins l'an prochain et lors de la campagne présidentielle, ce qui ne le facilitera pas forcément.

Et maintenant...

En attendant, sans savoir si, avec qui et à quel niveau des discussions /concertations ont lieu à l'heure actuelle ou auront lieu prochainement, nous continuons à réaffirmer les positions constantes de la CFR sur les retraites et le pouvoir d'achat des retraités, par communiqués de presse, par sollicitation de rencontres avec le monde politique, aux moments qui nous paraissent les plus opportuns de le faire eu égard aux circonstances. Il peut s'agir par exemple de la gouvernance du futur système de retraite. Il peut s'agir aussi de la suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% sur nos retraites complémentaires pour laquelle le bureau de la CFR avait déjà donné son accord pour que soit introduite une action judiciaire visant cette suppression via une « Question préalable de constitutionnalité » (QPC). La possibilité d'associer une organisation syndicale à cette longue procédure sera poursuivie.

Ces sujets et bien d'autres seront discutés lors des 2 prochaines réunions de la Commission.

Pour information

- Bercy vient d'enclencher l'acte 2 de la diminution de la taxe d'habitation sur la résidence principale que 80 % des Français ne paieront plus en 2021. Les 20 % des « plus aisés » restants bénéficieront de cette mesure à partir de 2021, mais de façon progressive sur 3 ans. À noter que les « plus aisés » commencent à 2500 Euros par mois...
- Les réunions mensuelles de la Commission Retraite CFR ont maintenant lieu par vidéo. Le fonctionnement bien maîtrisé de celles de septembre et d'octobre ainsi que celui de l'Assemblée Générale de la CFR du 12 octobre, avec 37 participants, a été jugé satisfaisant par tous. Cette façon de travailler ne sera pas remise en cause tant que la situation sanitaire l'imposera en pratique. Les réunions de la Commission Retraite des 16 novembre et 14 décembre se feront donc également par vidéo.

Pierre Lange

*Aucun chiffre n'est donné par le rapport du COR pour les fonctionnaires d'État puisque par convention leur régime est toujours équilibré.

Erratum : Dans le paragraphe intitulé « Dernière minute » de l'AFJ de septembre, les mentions chiffrées étaient erronées, il fallait lire : Agirc-Arrco vient de décider que la valeur du point ne serait pas revalorisée cette année, donc au 1er novembre. Nous avons eu 1 % l'an dernier alors que l'inflation réelle en fin d'année n'était que de 0,9 %. Ce "trop perçu" de 0,1% nous est repris cette année mais, avec la prévision actuelle d'inflation 2020 de 0,2%, nous aurions dû avoir tout de même 0,1%.

AU FIL DES JOURS (03 NOVEMBRE 2020)

NOS FEDERATIONS

FNAR

L'agrément national est renouvelé !

Défendre les droits des usagers : un enjeu individuel et collectif dans la crise sanitaire

Par arrêté du 24 septembre 2020, la FNAR a obtenu le « renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ».

Toutes les associations et fédérations membres de la FNAR peuvent se prévaloir de cet agrément commun. Toutes les adhérentes, tous les adhérents des associations et fédérations membres de la FNAR peuvent proposer leur candidature comme représentant d'utilisateur dans les établissements hospitaliers, les instances de santé publique.

7 octobre 2020

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 27 sur 140

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 24 septembre 2020 portant renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

NOR : SSAP2025516A

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1114-1 et R. 1114-1 à R. 1114-16 ;

Vu le décret n° 2017-908 du 6 mai 2017 portant diverses dispositions relatives au régime juridique des associations, des fondations, des fonds de dotation et des organismes faisant appel public à la générosité ;

Vu les avis de la Commission nationale d'agrément réunie le 8 septembre 2020,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est renouvelé pour cinq ans, à compter du 5 novembre 2020, l'agrément, au niveau national, de l'association suivante :

– Fédération nationale des associations de retraités et préretraités.

Art. 2. – Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef de la division
des droits des usagers
et des affaires juridiques
et éthiques,
J. ROBBE*

Le Conseil d'Administration de la FNAR avait confirmé l'importance de cet agrément et souhaité qu'aux côtés de tous les représentants dans les CDCA, les adhérents des associations de la FNAR puissent proposer leurs

AU FIL DES JOURS (03 NOVEMBRE 2020)

candidatures à des mandats, au sein des établissements de santé, et jouer un rôle actif dans les instances nationales et régionales de France Asso Santé, voire des ARS pour porter la parole des retraités et personnes âgées. Nous sommes aujourd'hui plus de 100 représentants des usagers et malgré la crise sanitaire, des adhérents font tous les jours part de leur volonté d'être représentatifs des usagers des structures de santé.

L'obtention de ce renouvellement de l'agrément était nécessaire, et le dossier présenté au mois de juillet témoigne de l'investissement du plus grand nombre des associations adhérentes : articles de presse des associations, réponses aux enquêtes que nous vous proposons, actions directes pour la santé des adhérents dans les associations, interventions dans les AG, mobilisations régionales à travers France Assos Santé ont été autant de points d'appui pour demander ce renouvellement. Toutes les associations et les bénévoles qui y ont contribué sont donc remerciés par le succès de notre démarche collective.

Défendre les droits des usagers est un enjeu dans la crise sanitaire. D'une part car les usagers âgés sont au cœur de cette crise et par nos mandats nous pouvons obtenir une information plus juste et pertinente, veiller à ce que les personnes âgées bénéficient des soins nécessaires et possibles, d'autre part pour que la voix des retraités soit entendue, qu'ils soient chez eux ou dans les établissements. L'agrément renouvelé nous donne cette légitimité de parole collective dont chaque association adhérente peut se prévaloir.

Christine Meyer, Alain Pelc et la mission santé de la FNAR



AU FIL DES JOURS (08 NOVEMBRE 2020)



Communiqué de presse
29 octobre 2020

Nouveau confinement : France Assos Santé se mobilise pour la prise en charge de tous les patients, Covid-19 et maladies chroniques

Après les effets collatéraux de la 1^{ère} vague sur les patients atteints de maladies chroniques et les personnes à risque, tout doit être mis en œuvre pour réussir à prendre en charge les patients atteints de la COVID-19, tout en maintenant l'accès aux soins pour tous et en protégeant les plus vulnérables. A la veille d'un nouveau confinement, France Assos Santé entend jouer un rôle majeur dans la gestion de la crise, au plus près des patients et en lien avec les établissements et les professionnels de santé.

La dégradation rapide de la situation sanitaire en France et partout dans le monde ces dernières semaines a amené le gouvernement à prendre des décisions graves qui ont été annoncées hier soir aux Français par le Président de la République.

Force est de constater que la deuxième vague de la pandémie touche l'ensemble de notre pays et toutes les tranches d'âges de la population. Nous assistons jour après jour à l'augmentation des hospitalisations et des entrées en réanimation liées à des formes graves de la Covid-19, avec les conséquences redoutées pour l'ensemble des patients souffrant d'autres pathologies.

France Assos Santé ne peut que déplorer ce constat, malgré les mesures appliquées depuis mi-mars 2020.

Dans cette situation les nouvelles mesures annoncées hier par le Président de la République nous apparaissent nécessaires pour protéger la santé de nos concitoyens, même si elles auront inévitablement un impact sur nos modes de vie et sur notre économie.

Nous serons vigilants sur les effets produits par les nouvelles décisions gouvernementales dans les prochaines semaines et nous continuerons de nous mobiliser sans faille pour garantir la continuité de l'accès aux soins pour tous et le respect du lien avec les plus âgés. D'ores et déjà, nous prenons acte avec satisfaction de l'attention portée aux personnes résidant en EHPAD et de la décision ne pas les couper totalement de leurs proches.

Nos priorités sont :

- Permettre aux patients présentant des formes évolutives de la COVID-19 d'être pris en charge correctement. Ces personnes doivent disposer d'un suivi et d'une surveillance adaptés, notamment en EHPAD et à domicile (oxygénothérapie). A cette fin, il faut envisager la mobilisation rapide de prestataires en santé au niveau des soins primaires, en coordination avec les professionnels libéraux et plus particulièrement les médecins traitants ;
- Par ailleurs, nous demandons aux médecins et aux ARS de garantir la continuité des soins et des parcours, y compris grâce aux recours à la télémédecine et à la télésurveillance, et à assurer les déprogrammations dans le strict cadre nécessaire. Nous mobiliserons notre réseau de représentants pour que chaque établissement veille à garantir une juste information des patients sur les disciplines ou les actes concernés.

France Assos Santé jouera un rôle majeur aux côtés des pouvoirs publics et des soignants dans la gestion de cette crise sanitaire sans précédent pour faire entendre les besoins et le vécu de tous les patients et des usagers, de leurs proches et pour garantir la protection de toutes les personnes vulnérables.

AU FIL DES JOURS (03 NOVEMBRE 2020)

Si vous êtes concerné(e), la FNAR vous invite à participer à l'enquête ci-dessous

Sujet : Questionnaire auprès des patients ayant eu une opération chirurgicale en ambulatoire



Bonjour cher(e)s ami(e)s

La FNAR est sollicitée par le Groupe de Travail (GT) « virage ambulatoire » du Haut Conseil Santé Publique pour recueillir le témoignage de nos adhérents et de leurs proches ayant vécu « une chirurgie ambulatoire ».

Ce GT a pour mission de formuler des recommandations sur les bénéfices/risques liés au développement du virage ambulatoire, à la fois pour les patients, les acteurs et le système de santé.

Nos témoignages de patients sont d'une très grande importance car ils permettront à l'équipe scientifique du GT de mieux comprendre ce qui se « passe dans la vraie vie » et ainsi de formuler des recommandations au plus près des besoins dans notre parcours de soins/santé.

Nous comptons énormément sur votre participation à cette enquête qui nous permettra de faire entendre la voix des retraités : elle ne vous prendra que quelques minutes ⁽¹⁾. L'exploitation de ce questionnaire est soumise à l'anonymat total par l'organisme.

N'hésitez pas à faire circuler ce questionnaire auprès de vos proches et de vos amis.

[Lien vers le questionnaire](#)

Merci par avance pour votre participation

Philippe Serre - Président

(1) Si vous avez des questions n'hésitez pas à contacter Alain Laforêt – laforet-FNAR@orange.fr

AU FIL DES JOURS (08 NOVEMBRE 2020)

Vaccination contre la grippe 2020-2021 Priorité aux personnes à risque et aux professionnels de santé

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière a commencé le mardi 13 octobre et se terminera le 31 janvier 2021. La vaccination est vivement conseillée aux personnes susceptibles de développer une forme sévère de la grippe et qui sont également à risque de contamination grave par le coronavirus ; elles doivent être vaccinées en priorité d'ici la fin du mois de novembre.

Le vaccin est gratuit pour les personnes à risque ; celles reconnues comme telles par la caisse d'assurance maladie ont dû recevoir un bon de prise en charge. Pour les assurés en ALD (affection de longue durée), l'injection est supportée à 100% par la Sécurité sociale. Peuvent vous vacciner les médecins, les infirmiers(ères), les pharmaciens et les volontaires.



Attention ! Certaines pharmacies sont momentanément en rupture de stock. N'attendez pas pour passer commande du vaccin dès à présent !

Téléconsultations par téléphone à nouveau prises en charge

En raison de la réactivation de l'État d'Urgence, le gouvernement autorise à nouveau la prise en charge financière des téléconsultations par téléphone, c'est-à-dire sans vidéotransmission.

Message du ministre de la santé

Vous le savez, le virus covid-19 connaît une forte circulation sur le territoire. Dans ce contexte, le recours à la télésanté est fortement recommandé afin de limiter les risques de propagation du virus et de maintenir le suivi médical et soignant, particulièrement pour les patients atteints de pathologies chroniques.

Dès lors, **nous tenons à vous informer que les mesures dérogatoires qui concernent le champ de la télésanté sont prolongées dans le cadre de l'État d'Urgence Sanitaire.** Celui-ci a été voté jusqu'au 16 février 2021.

Pour rappel, cette dérogation s'applique uniquement aux patients n'ayant pas accès à une connexion internet à haut débit ou très haut débit. Elle s'applique également aux patients disposant d'un tel accès

mais ne disposant pas d'un terminal permettant une vidéotransmission dans l'une des situations suivantes :

- patient présentant les symptômes de l'infection ou étant reconnu atteint du covid-19 ;
- patient âgé de plus de 70 ans ;
- patient reconnu atteint d'une affection grave mentionnée à l'art. L.160-14 du code de la sécurité sociale ;
- patiente enceinte



AU FIL DES JOURS (03 NOVEMBRE 2020)

La FNAR vous invite à participer au salon virtuel des services à la personne et de l'emploi à domicile

17 ET 18 NOVEMBRE
Salon organisé en ligne

SALON MAINTENU
STANDS ET CONFÉRENCES
ÉDITION 100% DIGITALE



salon
des services
à la personne
et de l'emploi
à domicile



Je m'inscris
GRATUITEMENT

AU FIL DES JOURS (03 NOVEMBRE 2020)

Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre Bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

À tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel

Contact : FNAR/UFR-rg – 83/87 avenue d'Italie – 75013 PARIS

**Prochaine parution de l'AFJ :
le 3 décembre 2020**